

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
295.10 pour la Coopérative,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Savez-vous ce qui tourneboule l'esprit de certains personnages, haut placés... J'vous le donne entre mille à deviner ?

C'est la construction d'un chemin de fer, à travers le Sahara !

— Allons donc ! c'est une rigolade...

Point du tout. Y rêvant de construire une double voie ferrée, de 1.800 à 2.000 kilomètres de longueur, qui coûterait une bagatelle de trois ou quatre milliards — quelques grains de sable dans l'immensité du désert africain !

Vraie belle lurette qu'on a ébauché dessus la carte (c'est ben pas commode) le tracé de c'te fameuse « Transsaharienne » qui ferait le pendant du Transsibérien à travers l'Asie. Les hommes sont quasiment piens de génie et c'est point les ouvrages colossaux qui leur faisant peur. Mieux valent encore les voir bâtir, que de démolir — à supposer qu'il n'ait aucun génie maléfaisant à les pousser.

Point du tout. C'est la grande Travaux « c'est ligne de chemin de fer se poserait là pour un coup ! Le pus embêtant c'est qu'elle se poserait point toute seule... Tout l'monde s'est accordé sur l'utilité d'une communication rapide, entre l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud. C'est une équation indispensable pour l'Empire colonial, pour amener des troupes dans la métropole, en cas d'alerte.

Le problème c'est de construire une voie de fer, à travers ces « bleds » qui sont point comme les autres — à travers ces mers de sable, ces déserts de cailloux, mal famés pour les voyageurs, ouaisque la sécheresse est désespérante (c'est terrible d'avoir soif !), la chaleur monstrueuse : 55 degrés à l'ombre, ou 70 au soleil ! Les vents de l'Est y dominent et soufflent durant des semaines, souvent en véritables tempêtes de sable, qui met en danger les caravanes. Pensez qu'une seule de ces tempêtes suffirait à ensevelir des centaines de kilomètres de rails, sous plusieurs mètres de sable !

Perquoi, plutôt, qu'on tracerait pas une sorte de route, pour les autos-gamions et les autos-chenilles ? Su les sols durs, on briserait les rochers ; dans les sables mouvants, on mettrait des cailloux ou des nattes, comme c'est qu'on met dans certains pays. Et pisque c'est point les ingénieurs et les soudeurs qui manquent, perquoi qu'on creuserait point, de distance en distance, des puits artésiens, qu'amèneraient l'eau — première source de la vie ?... A l'on point combiné déjà, de bâtir à long de c'te chemin « Transsaharienne » des palaces-hôtels, pour ceusses qui feront leurs voyages de noces, ou qui voulant la solitude ?

— Allons, les gars, en route pour Grand Bassam. Cotonou ou Tombouctou !

N'est avis que ce train (si qui roule un jour) nous ouvrirait pas d'une surprise... Tant de gros intérêts sont en jeu ! Mais y aurait-il point « d'équipement » pus pressé et moins cher ?

maître jennot

Les traitements d'hiver des Arbres Fruitiers

A l'heure où la propagande pour les beaux fruits français commence à s'intensifier, et où partout on plante ou on rajeunit les vergers, il est nécessaire de rappeler quelques idées générales au sujet des traitements. Ces traitements, j'espère que tout le monde en est bien convaincu, constituent la base même de ce qu'on pourrait appeler la « production fruitière moderne ». Il est impossible de faire des fruits sains sans traitements, impossible de conserver avec un rendement intéressant des fruits même très faiblement tarés, impossible donc de reconquérir le marché français envahi par la production américaine impeccable, du moins au point de vue de la présentation. Sans doute la question des variétés et des porte-greffes est primordiale, mais même que celle du choix des terrains, et il est bon de mettre ces préoccupations au premier plan pour les nouvelles plantations. Mais en attendant il faut utiliser au mieux les plantations existantes et en plein rendement. Pour elles les traitements répétés et bien compris constituent à peu près le seul moyen d'amélioration, moyen d'autant plus délicat que les arbres sont souvent remplis de parasites de toutes sortes. Nous remarquons donc tout de suite qu'il faudra agir différemment suivant que l'on aura affaire à un vieux verger ou à une nouvelle plantation construite suivant les dernières règles de la technique moderne.

C'est surtout dans le cas du vieux verger que les traitements d'hiver s'imposent avec un soin particulier. On convient en général facilement qu'il est nécessaire de faire des traitements contre le redoutable ver des pommiers et des poires et contre la tavelure. Les traitements d'hiver ne sont pas moins utiles, surtout sur des arbres déjà âgés. D'abord ils permettent d'employer des produits plus actifs qu'à l'été, à des concentrations élevées, car pendant le repos de la végétation les arbres sont moins sensibles. On peut ainsi, sans nuire à la végétation, détruire des quantités de parasites qui seraient résistants avec les produits moins concentrés de la belle saison. Enfin en hiver le bois est à nu, les feuilles ne protègent pas la plus grande partie du tronc et des branches — les parasites du bois et des rameaux, les œufs, toutes les formes hivernant sous les écorces, des insectes ou des cryptogames, peuvent être facilement atteints.

Les traitements d'hiver sont donc indispensables, pour les vieux vergers tout au moins. Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont suffisants, d'abord parce que sans action sur les formes hivernantes de la tavelure, du carpocapse ou ver des fruits, de la maladie criblée du pècher, des hyponémies et aussi parce que ces parasites peuvent souvent chercher abri dans la végétation spontanée et n'envahir les vergers qu'au printemps.

Comment effectuer les traitements d'hiver ? Deux points sont très importants à considérer : 1° la question du cépage, et 2° le choix du produit.

1° L'époque du traitement n'est pas du tout, comme on pourrait le croire, indifférente. Sans doute elle a peu d'importance pour la destruction des œufs, des mousses, des algues et des lichens, mais quand le verger est envahi, comme c'est le cas le plus souvent chez nous, par un parasite du bois, comme certaines cochenilles par exemple, il est nécessaire, pour obtenir un rendement intéressant dans la destruction, d'être bien renseigné sur la meilleure époque du traitement. Et ceci est une constatation que nous avons pu faire pendant ces dernières années à Angers en traitant la cochenille rouge du poirier à différentes époques — l'efficacité est très variable suivant les époques de traitement. Malheureusement on n'est pas encore bien fixé en général sur les meilleures époques à préconiser pour les différents parasites. Ces questions ont fait depuis très longtemps, à l'étranger, l'objet de nombreux travaux très précis. Mais nous n'avons pas, hélas, encore les moyens en France de mettre en œuvre les techniques de contrôle permettant de donner des garanties sérieuses de fixation de la meilleure époque. Ces études de

vraient être faites pour chaque région, afin d'établir des services d'avertissements, donnant par T.S.F. par exemple, toutes les indications utiles au moment voulu afin d'obtenir le maximum d'efficacité avec le minimum de frais. Contentons-nous de dire que dans l'état actuel de nos connaissances et sans pouvoir grandement préciser, que, en général, pour la plupart des parasites il est nécessaire de traiter le plus haut possible avant le départ de la végétation, mais évidemment, suffisamment tôt pour ne pas provoquer de brûlures sur les bourgeons. Pour fixer les idées, disons tout de suite que le traitement qui nous a donné l'année dernière les meilleurs résultats contre la cochenille rouge du poirier a été effectué au début de février, l'année précédente, la meilleure époque a été au début de mars. Cette année, si le mois de janvier continue à être doux, il est probable que dès le début de février les traitements pourront être effectués avec profit. Si des froids surviennent on pourrait remettre à plus tard.

(A suivre).

Jean BOSCH,
Ingénieur agronome.

— Une belle Réunion de Défense Paysanne à Saint-Etienne-de-Corcoué

Ainsi que nous l'avions annoncé, une importante réunion en plein air de défense paysanne s'est tenue dimanche après-midi à Saint-Etienne-de-Corcoué, dans la magnifique propriété du marquis de Goulaine. La venue de nos amis, Dorgères et Le Roy-Ladurie, grands tribuns et défenseurs de la cause agricole, avait attiré beaucoup de monde... et mobilisé des escouades de gardes mobiles, qui n'eurent aucunement à intervenir. Un service d'ordre discret fut d'ailleurs parfaitement organisé par les « Jeunesunes paysannes » et « Chemises vertes » venues de différents coins du département.

Malgré le froid et les menaces d'averses, les auditeurs écoutèrent debout les discours qui furent haïchés d'applaudissements.

M. DE GOULAIN, en qualité de maître de maison, souhaita d'abord la bienvenue à tous et présenta les orateurs.

M. Henri ROBICHON, cultivateur à Bouguenais, au nom de l'Union des Syndicats Agricoles de la Loire-Inférieure, d'une voix persuasive, aborda le grave sujet de la désertion des foyers ruraux, de l'exode vers les cités, qui ne fait que s'accroître...

« Il y a cinquante ans, dit-il, un petit village près de Bouguenais comptait 50 foyers ruraux ; il y a trente ans, il n'en comptait plus que 19 ; aujourd'hui il n'en reste plus que 5. Pourquoi, ce pays, autrefois si riche, voit-il désertier sa terre ? Parce que la France en 60 ans a changé 99 fois de ministre de l'Agriculture. Si dans une ferme on changeait autant de fermiers, il n'y aurait que des ronces et du chiendent. »

M. ROBICHON ne voit de remède que dans l'organisation corporative, basée sur le métier et la famille. Cette conception n'est possible que dans le cadre de nos syndicats agricoles, qui doivent se constituer partout. Le syndicat, c'est la charnière qui permet de labourer et féconder l'âme paysanne. « Avec les Comités de défense paysanne, conclut l'orateur, nous allons prendre l'offensive. Le paysan dans la nation doit occuper la première place. Nous suivrons Dorgères, non seulement pour réclamer la revalorisation de nos produits, mais pour imposer la Corporation de demain. »

Jacques LE ROY-LADURIE lui succéda à la tribune. Il apporte le salut des milliers de familles paysannes, de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, dont il est l'actif secrétaire, et aussi le salut des paysans normands.



A L'EXPOSITION DE 1937 de Paris, M. Louis Aubert vient de poser solennellement la première pierre du pavillon de la Bretagne. Il prononça un discours à la gloire de notre belle province, dont la vie économique repose sur l'agriculture, la marine marchande et le tourisme.

BLÉ DUR ÉTRANGER : Le taux de la ristourne, prévue par l'article 6 du décret du 29 décembre 1936, est fixé à 30 francs, par quintal de blé dur étranger importé sur le territoire métropolitain, en vue de la consommation.

A BRESSUIRE se tiendra, le jeudi 18 mars, une Foire-Exposition d'animaux gras de l'espèce bovine. La création d'un centre d'abattage et d'expédition, l'importance de l'élevage régional et l'ampleur des foires de Bressuire justifient cette initiative.

LA GUAYULE est une plante mexicaine qui donne un produit semblable au caoutchouc, mélangé à ce dernier, en augmente considérablement les qualités. Des dispositions ont été prises pour organiser l'exploitation de cette plante dans diverses régions du Mexique.

Allocations Familiales

Nous avons, dans notre bulletin, exposé ce que nous pensions de la loi sur les Allocations Familiales. Nous n'avons pas à revenir sur ce sujet. Depuis, nous avons appris que beaucoup d'agriculteurs pensent comme nous, que plusieurs grands journaux agricoles ont fait campagne dans le même sens que nous, et que l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France a mis ce sujet à l'ordre du jour de sa séance de février.

Certains affirment que la loi sera complétée et remaniée. Pour le moment elle entre en application. Il faut la subir telle qu'elle est.

Plusieurs caisses sont en formation. Certaines sont régionales, d'autres départementales. Notre préférence va aux caisses départementales parce que les familles ne sont pas aussi nombreuses dans certains pays que dans d'autres et la répartition des petits enfants très difficile. En Loire-Inférieure, où les ouvriers agricoles mariés sont l'exception, les versements seront moins élevés que dans des pays où les ouvriers de la terre mariés et pères ou mères de famille sont la règle. Tel est le cas des régions de culture industrielle. Chez nous les cultivateurs colons étant nombreux, par rapport aux domestiques mariés sans enfants, la cotisation devrait être moins cher qu'ailleurs.

Nos amis des Syndicats chrétiens de la rue de Bel-Air, ceux-là même qui gèrent nos Assurances Sociales agricoles sont en train de constituer une caisse familiale ou nous serons représentés par deux de nos administrateurs, ils nous prient d'insérer la note ci-jointe :

Un décret du 7 novembre 1936 a étendu à l'Agriculture l'application de la loi du 11 mars 1932 sur les Allocations Familiales.

Précisons tout de suite que dans le département de la Loire-Inférieure, seules les professions connexes à l'Agriculture (1) sont assujetties à cette loi, depuis le 16 novembre 1936, à l'exception des exploitations agricoles proprement dites, pour lesquelles un prochain décret fixera la date de mise en vigueur de la loi.

En conséquence, il résulte des explications ci-dessus que tout agriculteur qui occupe du personnel salarié au moins 75 jours par an est tenu de donner son adhésion à une Caisse de Compensation spéciale agréée à cet effet.

Cette Caisse de Compensation détermine le taux des cotisations à percevoir près des employeurs et distribue des allocations aux salariés agricoles chargés de famille.

Il est difficile de fixer le taux des cotisations tant que ne seront pas connues les charges réelles incombant à chaque Caisse, mais en revanche, le montant des allocations pour charges de famille a été fixé par un arrêté du 14 novembre 1936.

Pour la Loire-Inférieure, ces allocations sont les suivantes :

Pour 1 enfant, par jour : 0,70 ; par mois : 17,50.
Pour 2 enfants, par jour : 1,60 ; par mois : 40.
Pour 3 enfants, par jour : 2,70 ; par mois : 67,50.
Pour chaque enfant en sus, par jour : 1,10 ; par mois : 27,50.

Dès maintenant, une adhésion de principe peut être donnée soit au Syndicat Central des Agriculteurs, 3, place Petite-Hollande, soit à la Caisse Mutuelle d'Allocations Familiales Agricoles, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, actuellement en formation. Les dirigeants de cette Caisse se feront un plaisir de renseigner gratuitement tous les agriculteurs qui voudront bien lui écrire.

(1) Les professions connexes à l'Agriculture comprennent notamment : les coopératives agricoles, les syndicats agricoles et tous autres groupements agricoles, les exploitations forestières, les artisans ruraux et les entrepreneurs de battage.

A l'issue de cette belle réunion, Dorgères réunit les « Jeunesunes paysannes » et, en termes émus, les exhorta dans la nouvelle tâche qui leur incombe, pour la défense de leur métier, de la famille et de notre grand pays.

R. FAIVRE.

Après cinq mois d'existence

Il y a cinq mois que l'Office du Blé a été créé. Il n'est certes pas encore possible de formuler un jugement définitif. Mais il est quelques observations de bon sens qui s'imposent à ceux que le parti-pris n'aveugle pas.

I. — Au point de vue des méthodes

L'institution de l'Office du Blé a amené un changement complet des méthodes de réglementation en vigueur jusqu'ici. On espérait que la création d'un Office interprofessionnel devait permettre aux producteurs et aux autres professions d'exercer un contrôle plus grand sur les décisions gouvernementales.

Dans la pratique, c'est le contraire qui s'est passé. Presque tous les décrets et arrêtés pris en application de la loi l'ont été sans consultation préalable de l'Office. On compte ceux pour lesquels on a sollicité son avis et ce sont, en général les moins importants.

Beaucoup de mesures réglementaires qui sont intervenues sont notoirement illégales. C'est le cas de la fixation du prix du blé à 140 francs, de la perception de la taxe à la production, de l'exercice du monopole des importations, de la publicité à donner aux décisions de l'Office, etc. Résultat de tout ceci : des recours devant le Conseil d'Etat, la contestation de nombreuses décisions, l'incohérence la plus grande dans l'application.

Quand certaines mesures soulevaient de trop grosses difficultés, l'Office y renonçait purement et simplement ; ce fut le cas, par exemple, de la répartition des blés entre les régions.

En réalité, l'Office est un organisme qui n'a de professionnel que le nom.

La majorité des trois quarts exigée pour les décisions importantes lui enlève toute possibilité d'action. Ou bien les producteurs font un sacrifice pour que cette majorité soit atteinte, ce fut le cas pour la fixation du prix à 140 francs ; ou bien la majorité des trois quarts n'est pas atteinte, et le gouvernement est maître de la décision. C'est ce qui se produit le plus souvent : rétablissement de l'admission temporaire, fixation des importations, remboursement du droit de douane.

En dehors de ces grandes questions, il y a une masse de questions d'importance moindre qui sont traitées, sans étude préalable approfondie, dans une confusion qui règne aux réunions du Conseil central en est la preuve.

Pratiquement, ceux qui sont chargés d'appliquer la loi se trouvent en présence d'un désordre extrême, et cela malgré la récolte déficitaire qui avait réduit au minimum les problèmes à résoudre.

II. — Au point de vue des résultats

Tous les résultats de l'Office ne sont pas encore apparus aux yeux des producteurs.

La fixation du prix du blé à 140 francs a pu faire illusion au mois de septembre, bien que légalement on aurait dû atteindre 160 francs au moins. Mais depuis, il est apparu d'une façon certaine que ce prix avait été dépassé dans la pratique.

La dévaluation du franc a entraîné une hausse de toutes les matières premières, sauf du blé taxé. La récolte très déficitaire devait permettre une hausse accentuée. Par ailleurs, la revalorisation des cours mondiaux revenant au niveau d'avant la crise, est là pour montrer le préjudice causé par le maintien du prix à 140 francs.

A défaut d'un prix suffisant, l'Office aurait pu permettre de renforcer l'organisation coopérative. Or, c'est l'inverse qui se passe : la coopération développée par l'Office est absolument contraire aux principes coopératifs. C'est la mise en tutelle complète de ces groupements par les Comités départementaux et par l'Office national. L'obligation qui leur est faite d'acheter et de vendre à prix ferme les met à la merci des subventions dont on ignore le montant et les conditions d'attribution. La quasi-obligation de recevoir tous les producteurs les met dans l'impossibilité de maintenir une discipline coopérative.

En ce qui concerne le financement, on a au début, sous la pression du ministre, accordé des facilités. Ces facilités seront-elles maintenues en année excédentaire ? Quand la méthode de financement définitif sera en vigueur, n'y aura-t-il pas quelques difficultés à obtenir l'aval de l'Office ? Il n'est pas certain que les facilités actuelles soient maintenues.

Les producteurs individuels n'ont pas encore subi les contrôles que prévoit la loi. En année déficitaire, le contrôle devra s'exercer sur tout producteur de plus de 100 quintaux, soit pour la perception de la taxe à la production, soit pour l'échelonnement des ventes.

En année excédentaire, c'est près de 200.000 producteurs de blé dont la vente sera contingente. Ce sera alors un sacrifice très dur pour les régions à blé.

L'Office du blé est une machine en rodage, a-t-on dit. C'est pour cela sans doute que beaucoup de gens attendent avant de porter un jugement définitif.

Après cinq mois d'expérience, nous sommes loin des débats parlementaires de juillet, où l'Office du blé devait servir de modèle à toutes les productions agricoles.

La reprise économique de M. Spinasse

M. Spinasse, Ministre de l'Economie nationale, vient, le 11 janvier, de prononcer un grand discours dont les agriculteurs, et en particulier les producteurs de blé, apprécieront la portée.

Tout d'abord, le remède à la crise :

« Nous devons donc accroître notre production. C'est là un mot d'ordre que chacun doit accepter, répandre et appliquer. Sans accroissement de la production, il est impossible d'abaisser les prix de revient unitaires, d'envisager une amélioration proche ou lointaine de la condition ouvrière ; de reconstituer et d'élargir les marges bénéficiaires des entreprises ; d'assurer à la nation une défense efficace. L'enrichissement de la collectivité, la reprise économique, le mieux-être général sont liés à l'accroissement de la production... »

Mais il faudrait quand même s'entendre. On dit et on répète que depuis quelques années tous les malheurs viennent de la surproduction. Pour le blé et pour beaucoup de produits agricoles, ce ne sont que limitations d'embarquement, interdictions de culture, contingents, etc... La loi sur l'Office du Blé est axée sur l'élimination forcée des excédents en cas de récolte excédentaire...

Et maintenant, les symptômes de la reprise :

« La reprise économique est maintenant amorcée. Elle provoque des afflux inespérés de commandes, active nos échanges extérieurs, abaisse toujours davantage le nombre de nos chômeurs par rapport aux chiffres correspondants de l'an dernier et donne aux fêtes de Noël et du Jour de l'An cet air de renouveau qu'elles avaient depuis longtemps perdu... »

De cela les ruraux ne se sont point aperçus.

Les Cours des Céréales non taxées

Les cours de l'avoine (cote officielle), qui étaient à 90 francs le 11 septembre, sont passés, quatre mois après, le 11 janvier, à 120 fr., soit une hausse de 33 %.

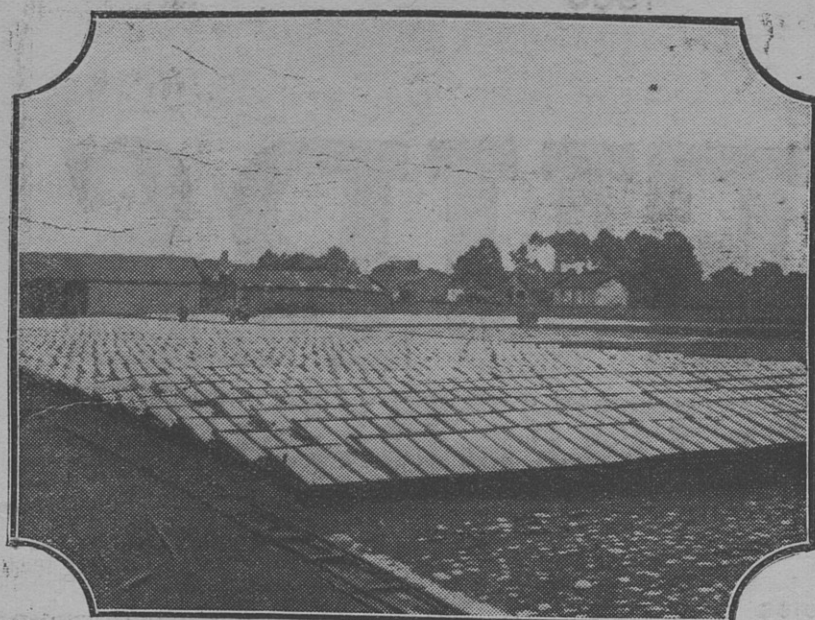
Au marché réglementé, on a même atteint, ces jours derniers, 140 francs, soit à peu près le même prix que le blé.

Les autres céréales non taxées, et en particulier les orges de brasserie, suivent une marche ascendante analogue.

Hausse des cours mondiaux, hausse des céréales autres que le blé, quelles preuves faut-il encore apporter pour montrer que le blé n'est pas à son prix, et que l'Office freine la hausse ?

Cette semaine :
La Page
Maraîchère

LA PAGE MARAÎCHÈRE



108 belles tenues maraîchères nantaises

La détresse de la Production maraîchère

Nous sommes heureux de soumettre à nos lecteurs et amis maraîchers les justes réflexions de notre confrère Paul Lallemand, parues dans le *Grand Echo* du Nord de la France, relativement à la crise maraîchère, ses causes et ses remèdes possibles.

Si les agriculteurs ne sont pas contents en raison des frais généraux qui augmentent plus rapidement que les prix de vente de leurs récoltes, les maraîchers ne paraissent pas dans une situation plus favorable. Les deux grèves qui ont éclaté dans la région parisienne, à quelques mois de distance, prouvent assez l'état alarmant de crise que subissent les producteurs de légumes, non seulement aux environs de Paris, mais dans la France entière, puisque les Halles centrales sont alimentées par toutes les régions.

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui a réuni, en dehors de nombreux syndicats maraîchers des environs de Paris, la plupart des groupements régionaux et, notamment, les délégués des syndicats de défense de la région de Saint-Omer, de l'Union professionnelle des maraîchers de Saint-Omer, de la Fédération des syndicats horticoles du Nord, de la Société des Agriculteurs du Nord, de la Société d'Horticulture de la région de Montreuil, de la Fédération agricole du Nord, pour ne citer que ceux de notre région, de très nombreuses revendications ont été étudiées et, en tout premier lieu, a été votée à l'unanimité une motion de solidarité entre tous les producteurs, si, contre toute espérance, il n'était pas remédié rapidement à leur profonde détresse.

Il a été demandé surtout que le système de contingentement soit strictement maintenu, que les droits et taxes notoirement insuffisants pour certains fruits et légumes soient relevés d'urgence, que les associations professionnelles soient toujours consultées sur toutes les questions les intéressant, qu'une politique de transports soit poursuivie d'une façon plus conforme aux intérêts des productions agricoles, que les Halles centrales de Paris soient réorganisées et qu'enfin les cultivateurs, tout comme les grandes industries pour leurs prix de vente et les ouvriers pour leurs salaires, aient le droit de se concerter pour freiner la baisse de leurs produits, alors que les cours ne peuvent plus rémunérer le travail.

En admettant cependant que toutes ces réformes et solutions soient réglées, à l'entière satisfaction des intéressés, et c'est une hypothèse fort improbable, il n'est pas encore prouvé que la crise serait pleinement résolue.

Dans un exposé très étudié qu'a fait, à l'issue de l'assemblée, M. Du Fretay, délégué général de la Confédération des producteurs de fruits et légumes, les causes du marasme actuel de la production maraîchère sont trop profondes pour que les producteurs n'essaient pas de modifier la situation actuelle par leurs propres moyens. Le proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera » reste toujours vrai.

La cause essentielle de la crise, c'est que la production des légumes s'est développée plus vite que la consommation. Il faut bien admettre que la technique horticole a suivi les mêmes progrès que celle de l'agriculture. La sélection des semences, l'emploi mieux étudié des engrais, l'utilisation des châssis, des serres, de la chaleur indirecte, etc., ont accru le rendement pour une même surface cultivée. Par ailleurs, l'apport des jardins particuliers, qui va se développer davantage encore avec les loisirs accrus, réduit le nombre des clients de la production maraîchère.

Est-il possible, en revanche, d'augmenter la consommation ? M. Du Fretay n'y croit guère, car « la capacité des estomacs est limitée et ce qu'on mangera en plus d'un produit agricole, on le mangera en moins sur d'autres produits, sans bénéfice pour l'ensemble de l'agriculture ».

Il n'y a donc d'autres remèdes que

la limitation des offres, d'abord par l'élimination des produits de qualité inférieure, ensuite par la limitation de la production. Dans l'un et l'autre cas, c'est affaire de discipline professionnelle.

L'amélioration de la qualité est incontestablement le premier moyen à mettre en œuvre. Il est, en effet, inadmissible, alors que le maraîcher se ruine en raison de ses excédents de production, qu'il laisse dans les champs des produits de bonne qualité et qu'il encombre le marché de produits de qualité inférieure.

Le maraîcher doit, sur ce point, se pénétrer d'une vérité évidente, c'est que son intérêt n'est pas d'amener sur le marché le plus gros tonnage possible de marchandises, mais que son intérêt est, au contraire, de retirer du marché le maximum d'argent en servant au mieux le consommateur.

La première chose à faire est de demander l'application intégrale de la loi sur le fardage, cette fâcheuse manie de certains producteurs de cacher au fond de leurs emballages les denrées de qualité inférieure pour ne mettre au-dessus que celle de belle apparence. La seconde est de faire rendre obligatoire par arrêtés du Ministère de l'Agriculture, vite pris et aisément modifiables selon les besoins de la consommation, des standards minima de certains légumes, par régions, après avis des groupements professionnels régionaux et nationaux intéressés.

Le délégué de la Confédération générale des producteurs de légumes ne cache pas que pour arriver à un tel résultat, il faudrait une collaboration étroite des groupements professionnels et des Pouvoirs publics, et pour faciliter la chose, la constitution d'un organisme interprofessionnel unique groupant également les commerçants et les transporteurs mais comportant pour l'agriculture une représentation majoritaire, et enfin l'attribution à cet organisme de ressources financières importantes et permanentes pour poursuivre une active propagande en faveur de la standardisation et, pour le cas échéant, procéder par des achats sur les marchés encombrés, à des éliminations d'excédents et faciliter des exportations.

Poursuivant son exposé, M. Du Fretay n'a pas confiance dans la limitation de la production par la ruine assurée des petits maraîchers ne pouvant résister à la concurrence de leurs collègues plus puissants ou mieux outillés. La limitation doit être réglée par le recensement des cultures maraîchères, l'institution d'une carte de maraîcher, la réglementation essentielle dans le cadre interprofessionnel des superficies consacrées aux cultures, etc.

Toutes ces solutions sont, en principe excellentes et il est évident que la culture maraîchère pourrait, en les appliquant à la lettre, sortir rapidement des difficultés actuelles. Malheureusement, lorsqu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique, le problème devient difficile à résoudre en raison de l'insorganisation à peu près totale de la profession. Sans doute, il existe de nombreux syndicats de défense mais leur action ne s'étend pas beaucoup au-delà du vote de certains vœux. Lorsqu'il s'agit, au contraire, de prendre une décision d'ordre général, mais pouvant gêner un tant soit peu la liberté individuelle de l'un ou de plusieurs membres d'un même syndicat, il n'y a plus rien à faire.

Et voilà justement le grand malheur de l'agriculture. Devant l'individualisme inné chez tous les producteurs, devant l'impossibilité d'organiser la profession sur des bases solides, les dirigeants sont obligés de faire appel aux Pouvoirs publics pour leur demander les moyens d'arriver au résultat espéré. Et c'est ainsi que l'Etat est amené à intervenir, là où il serait possible, avec un peu de bonne volonté, de se passer de services qu'il fait généralement, d'ailleurs, payer assez cher.

Paul LALLEMAND.

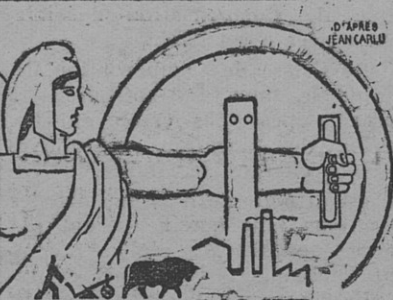
L'influence du gaz carbonique sur les légumes conservés

Le goût des légumes se modifie au cours de la conservation, par suite de décomposition des sucres les uns dans les autres, et cela d'autant plus vite que la température est plus élevée. Le refroidissement des légumes placés dans une glacière à 0° C est long : il a nécessité de 20 à 48 heures respectivement pour des haricots, verts de Lima et du maïs ; pendant ce temps, les altérations peuvent commencer. En maintenant une atmosphère de gaz carbonique dans le local frigorifique, on peut dans certains cas retarder les inconvénients du refroidissement trop lent.

Ces expériences ont montré que l'entreposage de maïs et de haricots de Lima dans une atmosphère de gaz carbonique retardait la perte de sucre dans ces produits par rapport aux témoins ; une fois sortis de l'atmosphère carbonique, ils se sont comportés, exactement comme les témoins : la vitesse de décomposition était la même. Mais puisque leur teneur initiale était plus élevée, ils restaient plus longtemps sucrés que les contrôles, et finalement, on peut dire que l'action favorable du gaz carbonique s'est fait sentir pendant plusieurs jours.

Le gaz carbonique empêche assez mal la décomposition du sucre dans le maïs à 25° C, tandis que son effet à 5° C est très marqué. Pour les pois et les haricots de Lima, c'est le contraire qui est vrai. Il s'en suit que les différents plantes ne se comportent pas de la même façon, et avant d'appliquer le traitement carbonique, il faut faire des essais pour savoir comment l'espèce à traiter réagira. L'auteur a trouvé que les carottes conservées dans une atmosphère à 40 % de gaz carbonique avaient un goût plus sucré et étaient plus fines que les témoins, quand on ne prolongeait pas le traitement trop longtemps, à savoir 4 jours à 25° C ou 9 jours à 5° C ; en le prolongeant sans refroidir davantage, on obtenait un goût désagréable.

A l'exception des pêches et des cerises, le traitement au gaz carbonique réduisait l'acidité des fruits et des légumes, surtout aux températures élevées. Si la concentration en gaz carbonique était trop élevée, les tomates, placées en entrepôt encore vertes, ne rougissaient plus quand on les retirait des salles froides. Un traitement carbonique de courte durée (24 à 48 heures seulement), n'a pas entraîné de modification d'acidité pour les pêches et les cerises.



EMPRUNT NATIONAL

L'OR THÉSAURISÉ PERD INTÉRÊTS ET REVENUS FREINE LA VIE ÉCONOMIQUE

L'OR EN CIRCULATION ASSURE INTÉRÊTS ET PLUS-VALUE ACTIVE LA RENAISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA NATION

SOUSCRIVEZ A L'EMPRUNT NATIONAL PRIME DE REMBOURSEMENT 40 FRANCS POUR 100 FRANCS INTÉRÊT 3 1/2 % ET 4 % TOUTS LES PRIVILEGES FISCAUX ACCORDÉS AUX FONDS D'ÉTAT

UN ENGRAIS RICHE **NITROPOTASSE** TOULOUSE

Nouvelles Méthodes économiques de Culture en Angleterre

LA CULTURE DES OIGNONS

Un effort intéressant pour développer la culture des oignons a été accompli récemment en Angleterre. On sait en effet que la majeure partie des oignons consommés est importée principalement de Hollande, d'Espagne et d'Égypte. Ceci est dû :

- 1) au manque de qualité des variétés indigènes, les consommateurs préférant les oignons du type géant d'Espagne, plus gros et d'un saveur plus agréable.
- 2) au climat anglais défavorable à cette culture surtout au moment de la récolte qui doit s'effectuer par temps sec et ensoleillé.
- 3) aux faibles rendements qui n'arrivent pas à couvrir les frais de culture.
- 4) au prix trop bas sur le marché à cause de la concurrence étrangère.

Pour lutter contre ces inconvénients, des expériences ont été entreprises en 1935. M. A. Hoare expose le procédé de culture réalisé, qui a permis d'obtenir d'excellents résultats.

Le semis d'oignons de variété « Unwin's Reliance » fut effectué vers le 20 août 1934 en lignes espacées de 45 cm. à raison de 1360 grammes de graines pour 10 ares. Cette culture en pépinière a reçu 2 binages et 1 sarclage à la main, la croissance s'est faite dans d'excellentes conditions ; les plantes arrachées vers la fin février 1935 étaient même trop grosses, elles ne devraient normalement pas dépasser l'épaisseur d'un œuf.

La parcelle destinée à la culture définitive (40 ares) a été labourée en décembre 1934 et hersée dès le début de mars. Le sol était composé, comme pour la pépinière, d'un limon moyen d'une bonne profondeur sur un sous-sol argileux. Sur des lignes espacées de 45 cm., le repiquage a été fait au plantoir tous les 22 cm. (du 6 au 9 mars). A la fin de mars, quand les plantes furent bien reprises, on a appliqué 400 kilos d'un engrais composé renfermant 25 % de guano du Pérou. Son analyse chimique a montré qu'il contenait :

4,94 % d'azote, 7,3 % d'acide phosphorique soluble dans l'eau, 1,24 % d'acide phosphorique insoluble dans l'eau, 6,0 % de potasse.

Cet engrais a joué un rôle très important, il est certainement à la base de la réussite obtenue. Il a montré qu'un engrais complet dont le rapport N/P₂O₅/K₂O est de 1/2/1 ou de 1/2/1,5 est parfait pour la culture des oignons.

Les binages à la main furent effectués 3 fois, en évitant soigneusement de heurter les tiges des plantes. La récolte a eu lieu au cours de la 3^e semaine d'août et les bulbes arrachés et laissés sur place pendant 14 jours, puis ramassés et remis à sécher en atmosphère aussi sèche et aussi froide que possible. Il faut bien éviter de meurtrir les oignons à cause de la moisissure qui ne tarderait pas à se développer. Le poids total de la récolte a été de près de 12.000 kilos, soit un rendement de 300 kilos à l'are, bien que l'année ait été anormalement sèche, condition défavorable à la culture. Les bulbes présentaient toutes les qualités voulues au point de vue de la forme, des dimensions et de la saveur. Un examen détaillé a permis de les classer d'après leur diamètre en 3 catégories principales :

Pour cent	diamètre	poids
42	8,75 cm.	234 gr.
42	9,40 cm.	262 gr.
8	10,00 cm.	276 gr.

Le calcul du prix de revient a permis de constater après la vente (48 fr. le quintal) que le bénéfice net de cette culture a été de 3.000 francs environ pour la surface considérée : 40 ares.

LA CULTURE DES ASPERGES

A l'Institut agricole de Kirton, en Angleterre, un procédé économique de culture de l'asperge a été expérimenté. Les résultats très favorables obtenus ont incité M. C. Wallace à le recommander aux agriculteurs anglais afin de connaître leur propre point de vue.

Le semis a été effectué le 29 avril 1932 sur un sol léger et sablonneux soigneusement préparé, à raison de 1.600 grammes de graines pour 20 ares, semis au plantoir à main en lignes espacées de 37,5 cm. Pour indiquer rapidement l'emplacement des lignes, et faciliter le passage de la houe, une petite quantité de semences de laitues a été mélangée aux graines d'asperges. Les griffes d'un an furent soigneusement arrachées et sélectionnées pour la plantation.

Le champ destiné à la plantation (2 hectares) doit être parfaitement drainé, il a reçu dès l'automne 1932 un labour de défoncement. Plusieurs hersages sont nécessaires pour obtenir un bon émiettement de la terre. La plantation doit s'effectuer sur des lignes espacées de 1 m. 40 au moins, aussi le sol fut-il disposé en tranchées parallèles et distantes de 0 m. 70 à l'aide d'un buttoir triple. Le fond des sillons destiné à recevoir les griffes (toutes les 2 lignes) fut nivelé avec un rateau à main afin que les racines puissent être étalées horizontalement.

La plantation (début avril 1933) se fait à la main à raison d'une plante tous les 30 cm. Les racines d'une mince couche de terre pour les maintenir en place, avant de les couvrir définitivement en rabattant les buttes adjacentes au moyen d'un buttoir simple.

Dix jours après, tout le champ fut hersé légèrement, ce qui ramena la hauteur des ados presque au niveau des tranchées. Une culture peut être réalisée entre les lignes. Le champ fut maintenu très propre à l'aide de la houe à cheval.

Au cours de l'année 1934, un traitement analogue a été appliqué et la croissance des plantes fut très forte. Les mauvaises herbes se sont facilement répandues car les pratiques culturales furent rendues impossibles par le grand développement des plantes. Après l'hiver 1934-35 un labour a permis de détruire les mauvaises herbes et d'établir une légère butte qui fut ensuite hersée. Le buttage a été repris en mars 1935 au moyen d'un appareil chevauchant la ligne et muni de chaque côté de 3 grands disques réglables et tiré par 2 chevaux.

Entre le 22 avril et le 6 juin, une petite cueillette seulement a été faite, comme on le recommande toujours pour la première année de récolte. La vente des asperges a néanmoins permis de couvrir les frais relatifs aux 3 années de culture, depuis la création de la pépinière (avril 1932) jusqu'à la première récolte (avril 1935).

Jean DEBRY.

(Cultures Modernes).

A propos de la fermeture des Halles les jours fériés

Les ouvriers des Halles ont demandé la fermeture du marché les jours fériés.

Mesure juste et humaine quand on se place de leur point de vue.

Mesure préjudiciable aux intérêts agricoles, quand on examine la question du point de vue de nos producteurs.

Ceux-ci souffrent déjà de la récente fermeture des boutiques le lundi, qui diminue sensiblement la vente aux Halles le dimanche et réduit la consommation des fruits et surtout des légumes, au moment où il faudrait au contraire qu'elle augmente.

S'il faut ajouter encore une dizaine de jours de fermeture des Halles chaque année, il n'est pas douteux que la situation des producteurs s'aggrave.

Cependant, il convient d'être objectifs et de rechercher, dans un esprit de compréhension mutuelle, les améliorations qui peuvent être apportées à l'état de choses actuel.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé, sans souci des attaques systématiques, voire même des calomnies dont certains dirigeants ouvriers gratifient les dirigeants agricoles.

Nous avons pensé qu'il y avait des époques, comme l'hiver, où les denrées ont un caractère beaucoup moins périssable, et où, s'il n'était pas possible d'abandonner la grosse vente des jours de fête, il serait tout au moins sans inconvénient majeur d'envisager un jour de repos compensateur, soit le lendemain de la fête, soit un autre jour.

Nous avons pensé, au contraire, qu'à certaines autres époques, et notamment au printemps et au début de l'été, les fruits et les légumes avaient un caractère trop périssable pour qu'il soit possible, sans inconvénient, d'ouvrir des marchés. Il y a, en effet, des produits qui, s'ils ne sont pas cueillis le jour où il faut et vendus le jour où il faut, sont irrémédiablement perdus.

Défendant le mieux-être du travailleur paysan, nous comprenons mieux que quiconque que d'autres songent à défendre le mieux-être des travailleurs des villes.

Les ouvriers des Halles ont, eux aussi, des familles, des enfants, des amis, au milieu desquels ils éprouvent de la joie à passer les jours de grandes fêtes.

Qu'ils s'irritent d'être systématiquement et constamment privés de cette joie, tout homme qui a un peu de cœur le comprendra et admettra qu'un effort soit fait pour améliorer cet état de choses.

Les paysans, nous en sommes certains, le comprendront aussi. Mais encore faudrait-il qu'en échange, les ouvriers des Halles n'oublient pas que les temps sont durs pour les producteurs maraîchers, que chez ceux-ci aussi, il y a des gosses à nourrir et à vêtir et qu'on y arrive péniblement, malgré un travail acharné.

C'est dans cet esprit de compréhension réciproque et de progrès que nous travaillons et que nous continuerons à travailler, mais sous la réserve expresse que le paysan ait droit, lui aussi, à sa part de progrès social, car il est bien en retard en cette matière, et que le progrès social de l'ouvrier des villes ne soit pas obtenu au détriment des paysans.

DU FRETAY.

Perte de débouchés

ALLEMAGNE

Nos exportations de légumes en Allemagne sont passées de 317.712 quintaux en 1930 à 7.292 quintaux en 1935 et 162 quintaux pour les six premiers mois 1936.

Nos exportations de fruits, de 874.918 quintaux en 1930 à 14.976 quintaux en 1935 et 501 quintaux pour les six premiers mois 1936.

MORALITE

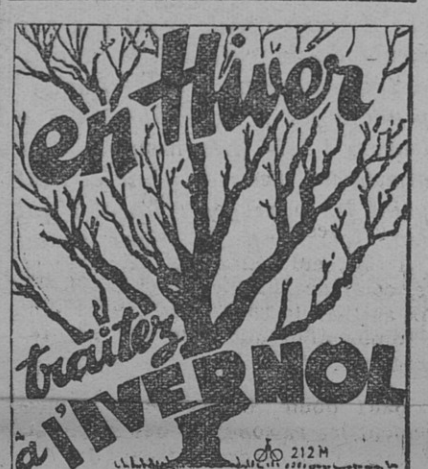
Il n'en serait pas ainsi, sans doute, si nous avions, en France, une standardisation à l'exportation et des accords commerciaux non intégralement conclus sur le dos de notre agriculture.

Car, si l'Allemagne régit son commerce extérieur en vertu de la formule « l'achète à qui n'achète », elle ne saurait prétendre que la France est un mauvais client.

Nous lui avons acheté pour un milliard 391.678.000 francs de produits pendant les 10 premiers mois de cette année, alors qu'elle était notre acheteur dans la limite de 504.786.000 francs.

La mort des exportations de fruits et légumes français ne fait pas la prospérité de notre balance commerciale !

Quand le comprendra-t-on ?



Une belle récolte de fruits se prépare en hiver : par une taille classique - par une fumure appropriée et... par un traitement énergique à l'IVERNOL, qui nettoie les troncs et les branches et détruit les parasites - insectes et germes de maladies - qui hivernent à l'abri des vieilles écorces.

Société « LE FLY-TOX » 22, r. de Malignan, Paris (8^e)

Renseignements au Syndicat

EN VENTE au Syndicat Agricole

FRIGO PROHIBITIF

On va répétant que l'agriculture française doit évoluer. Personne n'en doute.

On assure aussi que les producteurs de fruits et légumes, en particulier, doivent bien emballer, bien présenter, bien transporter leurs produits éminemment fragiles et périssables, s'ils veulent aborder les marchés étrangers où ils ont toutes les peines douanières et sanitaires imaginables à pénétrer.

D'accord. Mais les conseillers n'étant pas les payeurs, on voudrait tout de même qu'aux efforts indéniables des producteurs, s'ajoutent quelques encouragements de messieurs les transporteurs.

Si nous en croyons le Comité Interprofessionnel des Fruits et Légumes,

la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie, mettent à la disposition de leurs exportateurs des wagons réfrigérés au même tarif que les wagons ordinaires.

En Pologne, la location d'un wagon réfrigéré faisant le trajet Pologne-France ne coûte qu'un supplément de 6 francs.

En Allemagne, la majoration est de 5 % par rapport au transport en wagon couvert courant.

En Italie, 10 %. En France, les sociétés commerciales ont d'autres prétentions et exigences. Les essais d'exportation sur la Suède, cette année, ont fait ressortir de 20 à 25 % le supplément de transport afférent à la location de wagons frigor.

Lorsqu'il faut compter 820 à 1.000 francs de frais supplémentaires par wagon pour envoyer des fruits de France en Suède... on comprend que nos producteurs ne soient pas très audacieux.

Qui leur en voudrait ?

Nos belles cultures de melon



Nos cultures maraîchères n'ont rien à envier à celles des autres régions. Sur le marché de Paris, dans les grandes villes et à l'étranger, nos légumes et primeurs, bien présentés et livrés sous le contrôle de la « Fédération des Maraîchers Nantais », sont fort recherchés du public. Notre photo représente un aspect des milliers de châssis à Melons, qui sont vendus les premiers à Paris. Cette culture de melon nous châtiait se pratiquait aux environs de Nantes depuis plus de 65 ans !

La protection douanière DES FRUITS ET LÉGUMES

Le Journal officiel du 1^{er} janvier donne les chiffres des contingents ouverts pour le premier trimestre 1937 :

En ce qui concerne les fruits et légumes, les producteurs français, tant métropolitains que coloniaux, auront enregistré avec satisfaction, les nombreuses réductions que ces chiffres apportent à ceux des années passées.

1^{er} Sont pratiquement prohibées (contingent fixé à néant) les importations au cours du trimestre des : farines de légumes secs, farines de marrons, bananes, clémentines, oignons de consommation et oignons à repiquer, légumes frais, choux et choucroute.

L'an dernier, les contingents ouverts et importations réalisées pendant le premier trimestre furent de :

2^{es} Sont réduits les contingents de : lentilles, fruits autres que pommes et poires, oranges, noix, dans les proportions ci-dessous :

	Contingent (en qx)	Import. (en qx)
Bananes	173.000	95.484
Oignons	22.500	1.263
Légumes frais	112.000	40.830
Choux et choucroute	31.000	9.123

3^{es} Demeurent égaux à ceux de 1936, les contingents afférents aux :

	Contingents (en qx)	Import. (en qx)
Lentilles ..	25.000	50.000
Fruits con- tingents ..	1.500	3.000
Noix	1.000	2.000
Oranges	730.000	894.030
Fèves et Fève- rolles	50.500	2.633
Pois	50.000	35.404
Marrons et châ- taignes	17.000	2.063
Pommes et poi- res	220.000	171.184
Mandarines ..	154.000	206.638

4^{es} Un seul contingent est augmenté, celui des haricots secs : 100.000 qx au lieu de 80.000 (avec 97.617 qx d'importation au cours du premier trimestre 1936).

Sans doute, comprend-on difficilement les raisons qui ont milité en faveur d'un accroissement des facultés d'importation de haricots secs, de même que celles qui justifient, en année de production très excédentaire, le maintien d'un chiffre élevé au contingent des pommes et poires.

Il n'empêche que dans l'ensemble, la production maraîchère et fruitière obtient un indéniable renforcement de la protection, tout à fait légitime, qu'elle sollicitait.

De plus, les entrées d'endives se voient, d'une part, frappées d'une augmentation de droits de douanes (12 fr. au lieu de 7 fr. 50), d'autre part, réduites en fonction d'un accord franco-belge récent. Toutes ces mesures : protection contre les arrivages massifs d'endives, fixation à zéro des contingents de légumes frais, oignons, choux, bananes, réduction des contingents d'agrumes, lentilles et fruits forcés

sont celles que préconisaient les producteurs, après une pénible année de mévente, lors des mouvements de grève de la mi-décembre. En les édictant, les pouvoirs publics ont su faire le geste qu'on attendait d'eux et qu'ils avaient promis dès le 15 décembre aux représentants des associations agricoles.

Ce faisant, ils ont pris position en faveur de l'agriculture, pour la politique de revalorisation des produits du sol.

Ce faisant aussi, ils ont rompu avec leurs promesses de démobilité douanière et les velléités de libéralisme préconisées à Genève au début d'octobre.

Qui leur en voudrait de se pencher sur le sort des classes rurales et de préférer de substantiels apaisements à la misère paysanne à de très hypothétiques désarmements douaniers internationaux, l'appel de Genève n'a pas eu d'échos conséquents.

Nos clients étrangers ne semblent guère l'avoir entendu, notre balance commerciale en fait foi.

En renforçant momentanément, en fonction de réels besoins de l'agriculture, notre protectionnisme, nous avons sacrifié l'idéal pour des réalités tangibles.

Ce qui ressort strictement des vieilles traditions de bon sens qu'on se plaît encore à reconnaître au paysan français.

R. BONNICEL.

Les PETITS POIS
seront, cette année, d'un bon rapport
OBTENEZ UNE BONNE RÉCOLTE
(Quantité, qualité, précocité)
avec **PHOSAMO**
l'engrais le mieux adapté aux pois

Sur prairies, en février - mars, 200 à 300 kgs. de PHOSAMO, pour avoir une herbe abondante et durable.

**NE LAISSEZ PLUS
VOTRE FUMIER
SEC et en DÉSORDRE**

C'est un gaspillage ruineux et si une fosse à purin, arrosée copieusement votre fumier avec ce purin ou avec de l'eau puisée dans la mare.

La POMPE « NIAGARA », création des Etablissements ERNEST RONO, est sans contredit la plus qualifiée pour vous donner satisfaction. Son débit est énorme, 12.000 litres environ à l'heure, et elle puise à toute profondeur. Elle ne s'engorge jamais. Son vidage instantané permet son déplacement rapide et lui assure toute garantie contre le gel. Sa durée est illimitée grâce à sa construction très soignée en tôle galvanisée. Cette pompe peut être employée seule ou montée sur brouette.

Pour le vidage des fosses à purin, l'épandage du purin et le transport de l'eau, nous vous recommandons le

Tonneau « IDEAL » Sa capacité varie de 500 à 1.500 litres, il est en tôle

d'acier galvanisé après fabrication, léger, robuste, étanche et durable ; il se transporte facilement dans n'importe quel terrain. Il se livre avec ou sans pompe. C'est réellement le TONNEAU « IDEAL ».

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même aux Etablissements ERNEST RONO, SAINT-DIZIER (Haute-Marne) - Tél. 36, le nouveau catalogue illustré N° 59.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 18 Janvier 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS	8 60	7 50	6 30	9 60	5 16	4 12	3 15	5 87
VACHES	8 50	6 80	5 80	9 80	5 10	3 71	2 90	6 80
TAUREAUX	6 70	6 10	5 60	7 30	4 02	3 35	2 80	4 50
VEAUX	13 50	12 50	14 70	14 60	8 10	7 12	6 43	9 05
MOUTONS	14 80	11 00	8 80	16 20	7 40	5 17	3 87	8 10
PORCS	9 14	8 86	6 56	9 42	6 40	6 20	4 60	6 60

Du Jeudi 21 Janvier 1937

BŒUFS	8 75	7 60	6 40	9 60	5 22	4 18	3 20	5 95
VACHES	8 50	6 90	5 90	9 80	5 10	3 80	2 95	6 27
TAUREAUX	6 80	6 20	5 75	7 40	4 08	3 40	2 85	4 58
VEAUX	13 90	12 90	12 00	15 00	8 35	7 35	6 60	9 30
MOUTONS	15 10	11 30	9 10	16 50	7 55	5 30	4 00	8 25
PORCS	9 42	9 14	7 00	9 58	6 60	6 40	4 95	6 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 40 bœufs ; 180 porcs.
30 vaches ; 10 taureaux ; 150 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 170 bœufs ; 140 vaches ; 35 taureaux ; 90 veaux ; 13 taureaux ; 50 porcs ; 20 veaux.

**SUPERPHOSPHATE
DE CHAUX
ENGRAIS DE BASE**

**Possesseurs d'or
et de Certificat d'or**

Vous voulez souscrire à l'emprunt de la Défense Nationale

OU SOUSCRIRE ?

Vous n'avez qu'à vous adresser aux guichets :
de la Banque de France et de ses succursales,
des Trésoreries Générales,
des Recettes des Finances et des Perceptions,
de la Recette-Centrale des Finances,
des Recettes-Perceptions,
des Recettes des Postes et Télégraphes,
des Recettes de l'Enregistrement,
des Banques, des Etablissements de Crédit et de leurs succursales.

VOUS SOUSCRIREZ sans qu'il soit besoin de la forme que vous voudrez la mieux : anonyme ou nominative.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Est-ce avec de l'or.

Vous êtes possesseur de monnaies d'or, vous n'avez qu'à les déposer aux guichets indiqués ci-dessus.

Vous avez des lingots, ils ne sont reçus qu'aux guichets de la Banque de France, à ceux des Banques et des Etablissements de Crédit.

En recevant le récépissé provisoire de votre dépôt d'or, vous déclarez si vous voulez affecter à la souscription la totalité ou une partie seulement de ce dépôt d'or.

Après contrôle du versement et sur présentation de votre récépissé provisoire de dépôt, on vous remet aux mêmes guichets :

1^{er} Des obligations de la Défense Nationale jusqu'à concurrence du montant souscrit.

2^e Une somme en espèces correspondant au solde de ce dépôt que vous n'avez pas affecté à la souscription d'obligations.

3^e Un certificat négociable de ce solde qui vous a été payé en espèces. Ce certificat peut être vendu en Bourse jusqu'à clôture de la souscription.

4^e Un récépissé de Cession justifiant au Contrôleur des Contributions Directes l'absence de la déclaration prescrite par l'article 10 de la loi monétaire, lorsque cette déclaration n'a pas été souscrite.

Ce récépissé peut être produit aux fins d'exonération du prélèvement institué par l'article 11, lorsque la déclaration a été souscrite.

Les personnes qui conformément à la loi monétaire ont déclaré l'or leur appartenant et l'ont conservé jusqu'à ce jour peuvent ainsi souscrire à l'emprunt et obtenir, grâce à ce récépissé de cession, d'être exonérées du prélèvement qui leur était applicable.

VOUS AVEZ DÉJÀ PORTÉ VOTRE OR A LA BANQUE DE FRANCE

En application de l'article 10 de la loi monétaire vous avez cédé votre or à la Banque de France. En échange vous avez reçu sa valeur en francs à la parité fixée par la loi du 25 juin 1928 ainsi qu'un récépissé au porteur.

Ce récépissé, accompagné de la somme qui y est inscrite, est reçu au même titre que l'or aux guichets indiqués ci-contre pour la souscription des obligations de la Défense Nationale.

Les porteurs de ces récépissés reçoivent donc, dans les mêmes conditions que les porteurs d'or, des obligations, des récépissés de cession et, en cas de souscription partielle, des certificats négociables.

VOUS AVEZ DES CERTIFICATS NÉGOCIABLES

Les porteurs de certificats négociables, qu'ils les aient achetés en Bourse, ou qu'ils les aient reçus en échange de versement d'or ou de récépissés au porteur, peuvent s'en servir pour souscrire aux obligations de la Défense Nationale.

Ils devront déposer leur certificat, accompagné d'une somme en espèces correspondant au montant du certificat, à l'un des guichets indiqués ci-contre.

VOUS VOULEZ SOUSCRIRE EN ESPÈCES

A titre exceptionnel, ce mode de souscription est réservé aux personnes qui, ayant déclaré l'or leur appartenant à l'Administration des Contributions Directes et l'ayant cédé à la Banque de France au cours du Marché, postérieurement au 1^{er} octobre 1936, restent soumises au prélèvement institué par l'article 11 de la Loi Monétaire.

Ces personnes devront se procurer :

1^{er} Une attestation du Contrôleur des Contributions Directes qui a reçu la déclaration.

2^e Une attestation de l'Agence de la Banque de France où la cession a été faite, indiquant la quantité d'or cédée, ainsi que sa contre-valeur en francs, à la parité de 1928.

Sur le vu de ces deux pièces, la Banque de France délivrera des certificats négociables qui, accompagnés d'une somme en francs égale à la contre-valeur sus-indiquée, pourront être employés à la libération des souscriptions. Dans ce cas le prélèvement sur l'or institué par l'article 11 de la Loi Monétaire, et d'un montant égal à l'augmentation de la valeur du métal, restera exigible.

Tous produits pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

Tous produits pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers. Demandez-nous notices, prix et modes d'emploi au Syndicat, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes.

La Vie Syndicale

Réunions des Jeunesses Paysannes

Quatre nouvelles réunions des « Jeunesses Paysannes » auront lieu dimanche prochain, 24 janvier, dans les communes ci-dessous :

SAINT-MARS-DU-DESERT, à 7 h. 15, au Café Libert.

LIGNÉ, à 9 h. 15, au Garage de l'Hôtel Bernardo.

COUFFÉ, à 11 h. 15, Salle des Euvres.

LE CELLIER, à 15 h. 30, au Château de la Forêt, Salle de l'Orangerie.

Les orateurs, pour ces quatre réunions, auxquelles nous convions tous les jeunes terriens, seront :

Geinguené, cultivateur à Derval.
Digne, cultivateur à Rougé.
Gautier, ouvrier agricole à Noyal.

La Défense Paysanne

Les Comités de Défense paysanne de l'Immaculée et de Saint-Lyphard organisent, pour le dimanche 24 janvier, une série de conférences qui seront données à :

Saint-André-des-Eaux, à 7 heures ;
Guérande, salle Lamo, à 9 heures ;
Assérac, à 11 heures ;
Escoubac, à 15 heures ;
Saint-Molf, à 17 heures ;
et éventuellement Batz, à 19 heures.

Le conférencier sera Jean BONVON, cultivateur à Montreuil-sur-Ille, président du Comité Central de Défense paysanne.

Les cultivateurs de ces localités et de celles avoisinantes sont instamment priés d'y assister. Les organisateurs espèrent, par ces réunions, achever l'organisation de la Défense paysanne dans la Presqu'île Guérandaise.

Saint-Marc-sur-Mer

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat est fixée au dimanche 24 janvier 1937, à 14 heures, Salle de la Mairie de Saint-Marc-sur-Mer.

Exposé de la situation agricole par M. Faivre.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Les Foires aux Miels

Voici les dates des prochaines foires aux miels organisées par la Société d'Apidiculture de la Loire-Inférieure :

A Nantes, du jeudi 1 février au dimanche 7 février, devant le Château.

A Châteaubriant, le mercredi des Cendres, 10 février, devant la Mairie.

A Saint-Nazaire, du vendredi 12 février au dimanche 14 février, place Marceau.

A Quimper, le vendredi 19 février.

A Lorient, du samedi 20 février au dimanche 21 février, place Bisson.

A Brest, du vendredi 26 février au dimanche 28 février.

L'Assemblée générale de la Société aura lieu le dimanche 21 mars et la Journée du Miel à la Foire commerciale de Nantes, le jeudi 3 avril.

P.-O. - Midi

**AYEZ CET ATOUT
LA CARTE A 1/2 TARIF**

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? d'Angers à Nantes par exemple ? Prenez une carte à demi-tarif, valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages.

En effet une carte valable en 3^e classe sur le trajet Angers-Nantes (89 km.) coûte seulement : 63 fr. pour trois mois, 126 fr. pour un an.

Ce prix est récupéré après 7 voyages aller et retour dans le premier cas ; après 10 voyages dans le second.

La carte à demi-tarif : la carte qui fait gagner.

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

Le meilleur engrais pour PETITS POIS - PRAIRIES

PHOSAMO

Des milliers de références justifient son succès

M. Bachelier, La Chasse, Le Bignon : « Dans les prairies, herbe de meilleure qualité et double de foin, dans les pâturages, très bonne herbe et en grande quantité ; depuis 2 ans, suis très satisfait du Phosamo ».

M. Sédard, Vieilleville : « J'emploie le Phosamo depuis 8 ans et j'en ai toujours eu de bon résultats sur petits pois, ainsi que sur maïs ; végétation très vivace, très bonne qualité ; bons rendements ».

**Concours Cantonal
des Vins
au Loroux-Bottreau**

A peine la décision prise par le Comité du canton du Loroux-Bottreau d'organiser, pour le dimanche 7 mars, un grand concours réservé aux producteurs de muscadet, de gros plant et d'hybrides rouges des communes du Loroux-Bottreau, de Saint-Julien-de-Concelles, de La Chapelle-Basse-Mer, du Landreau, de Barbechat, de La Remaudière et de La Boissière, a-t-elle été connue, que de nombreuses demandes de renseignements ont été adressées au Comité d'organisation, témoignant de l'intérêt que suscitait chez les viticulteurs cette heureuse initiative.

Tous se souviennent du succès magnifique remporté par le concours de 1935 et se félicitent de voir la tradition renouvelée cette année.

Il n'est pas douteux que nos vignerons sont intéressés à ce que le concours de 1937 remporte le même succès, car ils seront les premiers à en recueillir le bénéfice.

Cette manifestation, à laquelle sont conviés tous les producteurs du canton, sans exception d'aucune sorte, démontrera que la qualité d'un muscadet n'est pas exclusivement attachée à une classification administrative, et qu'il existe dans chaque commune du canton des régions où il se récolte un muscadet qui, pour ne pas bénéficier pour le moment tout au moins de la protection particulière du législateur, n'en possède pas moins les qualités de finesse et de bouquet lui permettant la comparaison avec les muscadets les plus réputés de la région.

Le Comité d'organisation doit se réunir le 7 février, à la Mairie du Loroux-Bottreau, pour mettre au point certains détails de la manifestation du 7 mars.

LE RECOBEL
traitement à sec des semences
ASSURE A TOUS COUPS UNE AUGMENTATION des RÉCOLTES

A l'hectare, prix de revient infime

Ets S. H. MORDEN & Co, 14, rue de la Pépinière - PARIS

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés, dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Emérida Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

166. — PLANTS DE FRAISIERS de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontantes, produisant de mai à octobre. Catalogue franco, Charles Caillé aîné, horticulteur, 105, rue Général-Buat, Nantes. (Téléphone 121-59.)

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

219. — TRES BELLES GRIFFES ASPERGES sélectionnées, Grosse Hâtive Argenteuil un an, extrafortes deux ans. Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références-lettres félicitations. Félix Jouis, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

233. — A affermer, UNE FERME de 22 hectares 7/8, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1937. S'adresser au Syndicat.

6. — A vendre, BELLES PERCHES de châtaigniers, toutes graves. S'adresser M. Tendon, Ranrouët, Herbignac (Loire-Inf.).

9. — A vendre RACINES BACO N° 1, surchoix ; 200 francs le mille. Landois, Talmont (Vendée).

4. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1937, au Gras-Mouton, à Saint-Fiacre, HUIT HECTARES en terres, prés et vignes. S'adresser à M. Grégoire, vins, à Vertou, le matin, de 8 à 10 heures, les lundi, mardi et mercredi.

10. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, commune de Saint-Aignan, UNE FERME de 14 hectares, ou DEUX BORDERIES de 6 à 8 hectares. S'adresser à M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes.

12. — A affermer pour la Toussaint prochaine, ensemble ou séparément, DEUX FERMES d'un seul tenant, d'une contenance de 8 hectares, l'autre de 10 hectares. S'adresser au Syndicat.

13. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, UNE BONNE FERME de 10 hectares 50 ares environ, située à Cordemais, ayant bons marais. S'adresser à M. Rohlin, expert à Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.).

14. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1937, UNE BORDERIE d'une contenance de 5 hectares et demi, terres, prés, vignes faciles à exploiter. S'adresser au Syndicat.

15. — A louer dans bourg 20 kilomètres de Nantes, MAISON DE CAMPAGNE 6 pièces, avec jardin. S'adresser au Syndicat.

16. — A vendre PLUSIEURS MILLE DE FOIN. S'adresser au Syndicat.

17. — A vendre UN TRACTEUR « Deering » état neuf, 10-20 CV. S'adresser au Syndicat.

18. — A vendre, BEAUX BOIS de taille, boutures 5455 et 4643, Pennegrat, Guérande.

19. — A affermer pour le 25 avril 1938, commune de La Chevrolière, BELLE FERME de 25 hectares avec excellents bâtiments. S'adresser à M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes. Tél. 323-87.

20. — A vendre à l'amiable, 12 kilomètres sud de Nantes, PROPRIÉTÉ de 17 ha. dont 7 ha de vigne en plein rapport, verger de 200 pommiers. Jouissance au gré de l'acquéreur. S'adresser à M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, à Nantes. Tél. 323-87.

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143-53.

5. — On demande UN JEUNE HOMME de 16 à 18 ans, pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.

6. — MENAGE cultivateur, 30 et 32 ans, deux enfants 8 et 10 ans, cherche place basse-cour, jardin ou tout travail de culture ; homme et femme toutes mains. Bons certificats. S'adresser à M. Juvénal Louis, la Noë-Durée, Cordemais (Lo



Elle laissait traîner sur le sol sa longue tresse de moine que les rayons du soleil déclinant faisaient étinceler. Elle n'avait plus de pensées, elle sentait ses idées vaciller dans son cerveau comprimé par l'angoisse épouvantable...

Elle se vit tout à coup près du temple grec. Une douleur atroce la mordit au cœur... Ici avaient eu lieu leurs fiançailles, ici elle avait connu ce qu'elle était pour lui.

Une grande faiblesse envahit tout à coup Myrto, ses jambes fléchirent sous elle, et elle n'eut que le temps de se laisser tomber sur un des degrés du temple.

Là, le front entre ses mains, elle s'abîma dans une douleur silencieuse, dans l'agonie de son âme aux prises avec l'affreuse réalité.

Elle ne songeait pas à elle, à sa vie brisée, comme l'avait dit cette femme. Non, c'était lui... lui seul qu'elle se représentait, l'âme déchirée, désespérée peut-être. Il était si nouveau converti encore !... Oh ! la pensée de sa douleur, de sa révolte !...

Elle se rappela tout à coup que, par deux fois, elle avait demandé de souffrir pour que Dieu accordât au prince Milca la grâce du bonheur temporel et surtout éternel.

— Oh ! mon Dieu, pour moi, ce que vous voudrez ! Mais lui... lui a déjà tant souffert !

Comme une ironie mordante, les sons d'un orchestre de tziganes arrivaient jusqu'à elle, rythmant une czarda. C'était en son honneur que tout Voraczky était en fête... pour ce

mariage dont tous, ce soir, connaissent la nullité. De ces cérémonies touchantes et magnifiques, de cette allégresse, de ce bonheur, il ne restait rien...

Et il y aurait de nouveau, à Voraczky, un homme au regard sombre, qui s'en irait solitaire à travers son immense domaine, l'âme broyée de regrets douloureux... et peut-être de haine contre « l'autre ».

— Mon Dieu, ayez pitié ! gémit Myrto.

Elle se sentait défaillir sous l'étreinte de ce martyre moral... Et elle songea avec terreur qu'elle allait le voir, qu'il faudrait lui révéler l'atroce vérité, assister à sa révolte, à son désespoir, lutter peut-être, pour faire prévaloir les droits imprescriptibles de la loi divine...

— Oh ! non, je ne peux pas !... pas maintenant ? murmura-t-elle en comprimant sa poitrine où le cœur battait à grands coups précipités. Il faut que je parle... je lui écrirai...

Elle ne songeait pas à toutes les impossibilités qui se dressaient devant elle. Un effroi irraisonné, une crainte déchirante de voir « sa douleur » l'emporter, la faisaient se dresser debout, prête à fuir au hasard...

Mais il était trop tard, un pas bien

connu se faisait entendre... le prince apparaissait, se haïant, le visage radieux...

— Enfin, me voilà, Myrto ! Mon excellent oncle m'a un peu retenu... Mais qu'avez-vous ?

Il prononçait ces mots d'un ton de terreur, en s'élançant vers la jeune femme dont le visage était décomposé et les yeux presque hagards.

Elle étendit les mains en balbutiant :

— Partez, Arpad... Laissez-moi... Je vous expliquerai... Mais je ne suis pas votre femme !

— Myrto !

Elle comprit, à sa physionomie et au son de sa voix, qu'il la croyait folle.

— Oh ! non, j'ai toute ma raison ! dit-elle d'un ton brisé. Il faut nous séparer, Arpad, Dieu ne permet pas que je remplisse près de vous les devoirs que j'avais acceptés avec tant de bonheur...

— Myrto, que voulez-vous dire ? s'écria-t-il avec effroi en lui saisissant la main.

Elle murmura d'une voix si faible qu'il l'entendit à peine :

— Alexandra vit... je l'ai vue...

— Alexandra !

Il la regardait avec stupeur, et de nouveau elle vit que sa crainte de

tout à l'heure reparaisait.

— Non, je ne suis pas folle, je vous assure, Arpad ! Je l'ai vue tout à l'heure dans le jardin, elle m'a dit qu'elle avait échappé à la mort, qu'elle s'était séparée de son second mari, elle a eu le cynisme de m'offrir le silence contre argent comptant...

Le prince l'interrompit brusquement.

— Une jeune femme qui ressemblait à Alexandra ?

— Oui... Oh ! c'était elle, bien elle ! J'avais vu son portrait, je l'ai reconnue aussitôt !

Le prince lâcha la main de Myrto et, sortant de sa poche un petit sifflet d'or qui lui servait à appeler ses gardes lorsqu'il avait une communication à leur faire au cours de ses promenades dans le parc, il en tira un son prolongé. Puis il se tourna vers Myrto stupéfaite et lui prit les mains en posant son regard plein de tendresse sur le visage altéré de la jeune femme.

— Oh ! si, vous êtes ma femme devant Dieu et devant les hommes, ma bien-aimée Myrto ! Vous avez été la dupe d'une misérable aventurière...

Un cri s'échappa de la gorge contractée de Myrto :

— Arpad !... oh ! serait-ce vrai ?

— Oui, c'est la vérité absolue.

Celle que vous avez vue est bien une Oulousoff, mais la sœur d'Alexandra, Fedora, une jeune sœur qui lui ressemble de frappante manière, bien que ceux qui ont connu l'aînée puissent dès le premier abord distinguer quelques différences. Pour vous, qui n'avez vu qu'un portrait, je comprends que vous ayez été saisie...

Cette Fedora, mariée et divorcée ensuite comme sa sœur, est devenue une sorte d'aventurière, toujours à la recherche d'expédients. Ayant lu quelque part l'annonce de notre mariage, elle aura eu l'idée de tenter quelque escroquerie...

Mais soyez sans crainte, ma Myrto, sa sœur est bien morte. J'ai pris tous mes renseignements, toutes mes précautions, afin qu'il ne puisse subsister le moindre doute. Elle a survécu une heure encore à ses affreuses brûlures, et a rendu le dernier soupir entouré de la famille Burnett. Il n'y a aucun doute... aucun, je vous le répète, Myrto !

Une joie immense, surhumaine, envahissait la jeune femme. Elle murmura : « Arpad !... mon mari ! », et s'affaissa à demie évanouie.

Il la recut entre ses bras, la fit asseoir près de lui sur les degrés. Déjà, elle reprenait ses sens et, ses nerfs se détendant, elle se mit à san-

gloter doucement, la tête sur l'épaule de son mari. Il la calmait avec de tendres paroles, et bientôt les larmes cessèrent. Myrto sentit qu'avec le bonheur les forces lui revenaient un peu...

Un homme portant la tenue des gardes forestiers du prince, apparut tout à coup au bord de la clairière. Sur un signe de son maître, il s'avança jusqu'au péristyle...

Dulby, fais faire immédiatement une battue dans le parc et aux environs du château. Il s'agit de trouver et d'arrêter une femme qui a effrayé la princesse et a tenté de lui extorquer de l'argent. Elle est jeune, très grande, très blonde, de beaux traits, les yeux bleu pâle... Pourriez-vous indiquer à peu près comment elle était vêtue, Myrto ?

— Elle avait un long manteau noir à capuchon... Mais je ne saurais dire dans quelle direction elle est partie. J'étais si bouleversée !...

— Peu importe, on cherchera partout. Elle ne peut encore être loin... Tu as compris, Dulby ?

— Oui, Votre Excellence.

— Va, et ne perds pas de temps.

— Vous voulez la faire arrêter, Arpad ? dit Myrto lorsque le garde se fut éloigné.

(A suivre).

10. — On demande JEUNE FILLE, pour place de servante dans une exploitation maraîchère, Vertou. S'adresser au Syndicat.

11. — JEUNE MÉNAGE sans enfant, cherche place jardinier, femme aidant, ou petite basse-cour. S'adresser au Syndicat.

12. — Demande MÉNAGE : homme toutes mains, permis de conduire, jardin ; femme bonne à tout faire. S'adresser au Syndicat.

13. — On demande JEUNE HOMME pour culture maraîchère, libéré du service. S'adresser au Syndicat.

14. — On demande un COMMIS JARDINIER, sérieux. S'adresser au Syndicat.

15. — On demande UN OUVRIER JARDINIER, de 18 à 30 ans. S'adresser au Syndicat.



NOS MERCURIALES

Grains et Farines
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 21 janvier.
Farine de froment... 212
Avoine grise ou noire... 116
Avoine bigarrée... 112
Sarrasin Bretagne... 109
Orge Maroc... 113
Mais Indo-Chinois... 119
Sarrasin région, bonne fabrication... 70/72
Riz Saigon N° 1... 114

Fourrages

Paille de blé :
bottée... 250
pressée... 250
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE
Cours du 15 janvier
VEAUX : 431. — Le kilo sur pied : 6,90 à 8,40 ; moyenne, 7,65. A déduire 0,80 pour la campagne ; moyenne, 6,85.
BŒUFS : 37. — Le demi-kilo net : Devant : 1re qualité, 3,25 à 3,75 ; 2e qualité, 2,50 à 3 fr. ; 3e qualité, 1,75 à 2,25. — Derrière : 1re qualité, 4,50 à 5 fr. ; 2e qualité, 3,75 à 4,25 ; 3e qualité, 3 à 3,50.
MOUTONS : 216. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6,50 à 7 fr. ; 2e qualité, 5 à 6 fr.
AGNEAUX sans tarifs.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 20 janvier.
Artichauts, les 12, 24 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0 fr. 80. — Céleri rave, la botte, 4 fr. — Céleri blanc, la botte, 3 fr. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chénopées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20, 4 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr. — Navets, la botte, 0 fr. 80. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires, le kilo, 5 fr. — Radis, les

Chaussures LETOURNAUX
7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne



DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE
Grand Choix de CHAUSSURES, Pantoufles et Chaussures spéciales pour Pêches, Sports, Femme et Homme
Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

Boissons

Paris, 20 janvier.
Eaux-de-vie de cidre, 5,25 à 6 fr. — Cidre, 7 à 8 et 9 fr. suivant qualité et livraison.
Vins, en moyenne, 15 fr. le degré.

Chanvres

Bourse du Mans, le 13 janvier. — Blanc, Janno, Sarthe, 840 fr. à 360 fr. ; Gris, Sarthe, 330 fr. à 360 fr. ; Vallée de la Loire (incoté). Les 100 kilos, gare départ.

Lins

Bourse de Lille, le 13 janvier. — On cote en moyenne, au kilo, suivant qualité : lins rouls sur terre, 9 à 10,50 ; lins bleus, 11 à 12,50 ; lins jaunes ordinaires, 10 à 15 ; moyens, 15 à 18 ; supérieurs, 18 à 26.

Cours des Vins

MUSCADET... 650 à 700
GROS-PLANT... 300 à 400
SEIBELS... 325 à 350
OTHELLO... 250 à 325



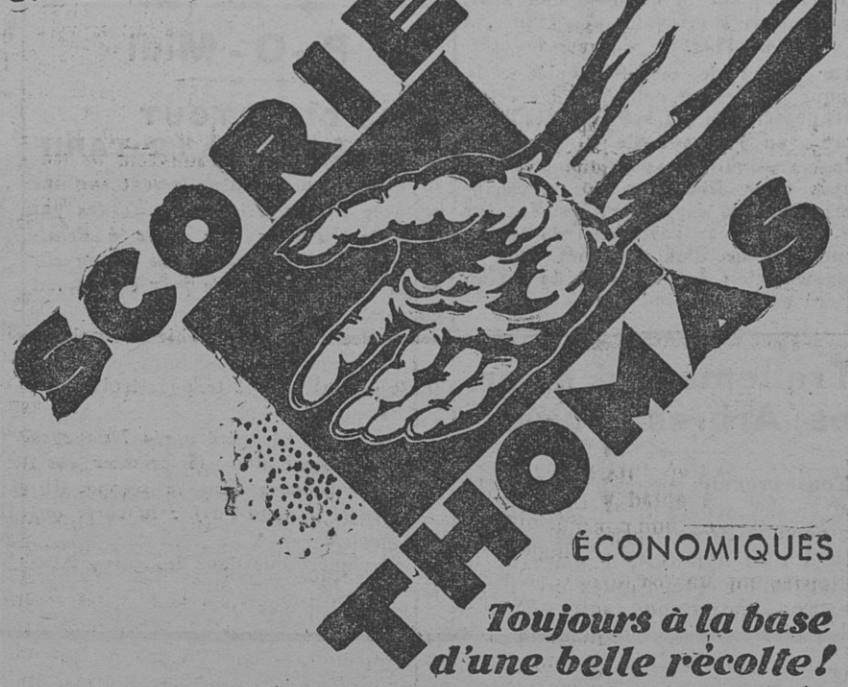
MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Bœuf. — 1re catégorie, 7,50 à 13 fr. ; 2e catégorie, 3 à 4 fr. ; 3e catégorie, 1,50 à 3 fr.
Vœuf. — 1re catégorie, 7 à 12,50 ; 2e catégorie, 7 fr. ; 3e catégorie, 5 à 6 fr.
Mouton. — 1re catégorie, 10 à 11 fr. ; 2e catégorie, 8 à 9 fr. ; 3e catégorie, 5 fr.
Porc. — 4 fr. 50 à 8 fr.
Beurre. — 7 fr. à 8 fr. 50.
Poulets. — 7 fr. à 7 fr. 50.
Lapins. — 5 fr. 50.
Œufs. — La douzaine : 6,50 à 7,50.

ANGENIS

Poulets, le demi-kilo, 4 à 4,75 ; canards, le demi-kilo, 3 fr. ; oies, 3,50 à 3,75 ; pigeons, la couple, 6 à 8 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2 à 2,75 ; œufs, la

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAUVRES EN CHAUX



PUBLICITÉ H. DARRAUD PARIS



« REINE, Championne Paris 1929 »
REPRODUCTEURS MALES ET FEMELLES de RACE NORMANDE PURE
issus de taureau recommandé, champion de l'Orne 1936, et de vaches inscrites au H. B. N. contrôlées et primées. Grande origine garantie. — Ecrire : O. des COURTILS à Moussoinvières, Saint-Maurice-lès-Charencey (Orne).

Bons de la Défense Nationale

Sur la proposition du Comité financier de la Caisse d'Amortissement, le taux d'intérêt des Bons de la Défense Nationale à deux ans vient d'être porté à 4 %. Comme les intérêts de ces bons sont payables d'avance au moment même de la souscription, le rendement réel de ces valeurs est, en fait, supérieur à ce taux de 4 % qui est cependant très attractif déjà pour un placement à court terme offrant une sécurité aussi complète que les Bons de la Défense Nationale à deux ans.

Ceux-ci sont gérés par la Caisse d'Amortissement, à laquelle d'importantes ressources ont été affectées par la loi constitutionnelle de 1926, en particulier le produit des ventes de tabacs qui constitue, avec la taxe à la 1^{re} mutation et les droits de succession, le gage des Bons de la Défense Nationale. C'est sur l'ensemble de ces ressources que la Caisse prélève, avant toute autre dépense, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des Bons. Donc que les porteurs ne désirent pas renouveler. Le volume des Bons en circulation est d'ailleurs limité par un maximum qui est fixé chaque année par le Conseil d'administration et qui a été progressivement réduit de 48 milliards en 1926 à 26 milliards 1/2 en 1936.

Les Bons de la Défense Nationale présentent, en outre, des avantages qui en font des titres très recherchés sur le marché des capitaux à court terme. Les intérêts servis aux souscripteurs sont exempts de l'impôt cédulaire sur le revenu des valeurs mobilières et n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination de l'impôt général sur le revenu. D'autre part, remboursables dans un délai de deux ans, les Bons permettent l'investissement temporaire des capitaux disponibles. Ils constituent ainsi un placement à la fois commode et rémunérateur, tant pour la petite épargne et les possesseurs de capitaux modestes que pour les entreprises soucieuses d'améliorer leur trésorerie dans des conditions permettant d'obtenir une grande aisance de liquidités et un rendement satisfaisant.

En définitive, un taux d'intérêt rémunérateur, des immunités fiscales particulièrement intéressantes, une sécurité de placement absolue, constituent les caractéristiques et les avantages des Bons de la Défense Nationale, avantages qui resteront toujours au premier plan à ceux des autres valeurs présentant les mêmes garanties.

La constipation est le pire esclavage

« Esclavage », le mot n'est pas trop fort pour exprimer à la fois la gêne corporelle continue que la constipation impose à ses victimes, les multiples tourments qu'elle leur inflige (maladies de la peau, migraines, maux d'estomac, de reins, de foie), les menaces effrayantes qu'elle suspend sur leur tête (appendicite, péritonite, empoisonnement du sang) et aussi la torture morale qu'engendre cette servitude physique et qui se manifeste dans un désir effréné de délivrance.

Pour y arriver, tout moyen est bon, même la purge, ce procédé « explosif », donc dangereux, qui loin de libérer les imprudents, les rejette, épuisés, à leurs fers !

La liberté, vous ne la conquerez que nationalement en réduisant votre fonction digestive, par une cure sérieuse de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, le fameux extrait concentré de plantes des hautes vallées des Alpes, dont le R. P. Géraud inventa la formule il y a plus de cent ans, et que la science moderne a mis au point, réussissant à en faire le plus puissant désintoxicant et revitalisant organique. Une cure à café quotidienne de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON suffit à diminuer les déchets putrides qui encombrant les voies digestives, à restituer au sang sa pureté et sa richesse, à rétablir la marche normale de la fonction digestive, à faire disparaître malaises et affections dus à la constipation, et à rendre enfin au constipé la santé et la joie !

20 Avril 1934.

J'étais atteinte d'une constipation opiniâtre et chronique avec certiges et je souffrais le martyre. Une amie me conseilla de faire un essai de votre TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Je suis heureuse de vous faire savoir qu'un mois après j'en ressentais les effets salutaires et je suis étonnée du résultat obtenu ; aussi je vous prie de disposer de mon attestation.

M^{me} BAUDON, à CEYRUS (Hérault).
Tisane, le flacon, 14 fr. 80. — Baume, le pot, 8 fr. 95. — Pilules, l'éui 8 fr. 50. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations : LABORATOIRES J. BERTHIER, à GRENOBLE.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
la santé du sang

